

ARRETE PREFECTORAL N° [] DU []  
délimitant le périmètre du  
schéma d'aménagement et de gestion des eaux []

LE PREFET DE []  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**VU** le code de l'environnement, notamment les articles L.212-1 X, L.212-3 et R.212-26 à R. 212-28 ;

**VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux approuvé par le préfet coordonnateur de bassin du bassin [] le [] et notamment la disposition [] ;

**CONSIDERANT :**

**SUR PROPOSITION** de []

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>**

Le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau [] est délimité selon la liste des communes jointe en annexe au présent arrêté (communes en totalité ou partiellement concernées)<sup>1</sup>.

La carte mentionnant ces communes est annexée au présent arrêté<sup>2</sup>.

**Article 2**

Le délai d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau [] est fixé à [] ans<sup>3</sup> à compter de la date de signature de l'arrêté portant composition de la

- 
- 1 Sous forme de tableau avec le département, la commune, en totalité/partiellement
  - 2 Pour une plus grande clarté et suivant la taille du périmètre, il est possible de fournir des cartes à des échelles différentes pour des communes en limite de périmètre. Ex de rédaction : des vues rapprochées effectuées à partir des fonds IGN 1/25000 permettent de localiser précisément les limites figurent en annexe du présent arrêté.
  - 3 Reprendre le délai fixé dans le SDAGE ; sinon indiquer un délai selon cette formulation ou autre rédaction possible « de la date de signature de cet arrêté. ».

commission locale de l'eau créée pour le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau [].

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de [] et mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

**Article 4**

Le Secrétaire Général de la préfecture de [] est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à [], le [ ]

Signé LE PREFET